

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1823>



Santé - QUEL TOUPET !

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : mardi 24 novembre 2020

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Favorables à la médecine libérale, les gouvernements successifs se sont bien gardés de mettre en péril la liberté d'installation des médecins.

Seulement voilà ! Une forme nouvelle de pratiques des soins connaît un grand succès auprès des jeunes médecins, des patients et des collectivités territoriales : les Centres de Santé. Le développement de ce mode d'exercice collégial, pluridisciplinaire et disponible, inquiète nos gouvernants.

Ils ont donc décidé d'y faire obstacle, prétextant des installations dans des zones sur dotées.

Laissons la Fédération Nationale des Centres de Santé répondre à cette accusation sans fondement (conf. le texte de son communiqué).

Par contre, heureusement surpris par l'intérêt tardif du pouvoir à cette question ancienne, rappelons cette exigence de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Maternités et Hôpitaux de proximité.

En liens avec les associations citoyennes d'usagers ou de leurs représentants, des élus, des étudiants en médecine et d'organisations de médecins, des syndicats... remplaçons partiellement l'actuelle liberté d'installation par la reconnaissance de la nécessité de répondre au droit de toutes et de tous à des soins de qualité.

Recensons les besoins par bassins de vie, tant pour les généralistes que pour les spécialistes et les autres professionnel-le-s de santé, ouvrons les formations et mettons en place une « obligation à servir » temporaire, en contrepartie de la formation publique, assurant une répartition égalitaire en fonction des besoins des structures et des territoires, afin de remédier aux déserts actuels, qu'ils soient en zone rurale, urbaine ou périurbaine, en médecine et soins de ville ou à l'hôpital.